



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Montreuil, le 6 août 2015

Saisie record de résine de cannabis en Martinique

Face à l'augmentation des flux de stupéfiants entre la métropole et les départements français des Antilles, les services de l'OCRTIS¹ et de la DNRED² ont décidé de mettre en place des opérations de contrôle renforcé, notamment sur le fret commercial. Ils ont ainsi contrôlé le lundi 3 août 2015 au matin un navire commercial en provenance d'Europe transportant plusieurs milliers de véhicules destinés à la Caraïbe à son arrivée dans le port de Fort de France.

Le dispositif mobilisait une vingtaine d'agents, dont plusieurs équipes cynophiles anti stupéfiant des douanes. Il visait à procéder au contrôle de l'ensemble des véhicules devant être importés en Martinique, soit plus de 600 voitures.

Après plusieurs heures de vérification, les agents ont fini par découvrir à l'arrière d'un véhicule de type utilitaire treize « valises marocaines³ », d'une trentaine de kilogrammes chacune, déposées à même le plancher, et contenant de la résine de cannabis.

La drogue, d'un poids total de 404 kg, a été immédiatement saisie. La valeur marchande des produits est estimée à plus de 2,4 millions d'euros.

Cette saisie, fruit d'un travail conjoint entre les services de police et de douane, a nécessité la mobilisation d'un dispositif exceptionnel. La quantité de résine de cannabis ainsi interceptée est la plus importante jamais saisie dans toutes les Antilles françaises.

Sur instructions du Procureur de la République de Fort de France, les investigations judiciaires suivies par la JIRS⁴ ont été confiées à l'antenne OCRTIS Caraïbe.

.../...

¹ Office Central pour la Répression du Trafic Illicite des Stupéfiants

² Direction nationale du renseignement et des enquêtes douanières

³ Ballots de 30 à 40 kg de résine de cannabis conditionnés sur les lieux de production, en vue de leur transport

⁴ Juridiction Interrégionale Spécialisée

En 2014, les services de l'OCRTIS et ceux de la douane ont été à l'origine de la saisie de 166,5 tonnes de résine de cannabis.

La hausse du trafic de stupéfiants aux Antilles a également conduit la douane à renforcer ses contrôles sur les flux financiers entre la métropole et les trois départements français des Antilles. Ainsi, le 31 juillet, les agents ont intercepté à l'aéroport du Raizet en Guadeloupe, près de 230 000 euros dissimulés dans un dictionnaire évidé. Le chien anti-stupéfiants a fortement marqué sur les billets découverts. De même, près de 650 000 euros ont été interceptés lors de deux constatations réalisées en Martinique, en juillet 2015.

En trois mois, pour l'ensemble du territoire national, ce sont plus de 2,2 millions d'euros qui ont été saisis par les services douaniers français pour blanchiment de fonds en lien avec le trafic de stupéfiants.

L'action coordonnée des services de l'OCRTIS et de la douane dans la zone Antilles-Guyane a pour objectif la participation active à la lutte contre les trafics illicites et la sécurisation des échanges. Elle porte sur tous les flux de marchandises, y compris ceux entrant sur le territoire de chacun des trois départements d'Outre-mer.

Contacts presse :

- Douane : M. Lachaux 06 96 32 61 41
- OCRTIS : M. Durupt 06.96.70.20.02